

## NOTE VERBALE

### URGENT

Réf: 281 / 2025/RA

L'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Addis-Abeba présente ses compliments à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et, en référence à sa note verbale ACHPR/STC/AR/STATEPARTIES/158/2025 du 20 février 2025, a l'honneur de lui communiquer, ci-après, les observations et les commentaires de l'Algérie sur les 56<sup>ème</sup> et 57<sup>e</sup> rapports d'activités de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), couvrant la période allant du 10 novembre 2023 au 10 novembre 2024.

- L'Algérie félicite la CADHP pour son adoption de la résolution prise sur la situation en Palestine et dans les territoires occupés qui appelle à la cessation des violations des droits de l'Homme notamment envers les migrants africains vivant en Palestine.
- Le paragraphe relatif à la mission d'établissement des faits dans le territoire de la République Arabe Sahraouie Démocratique n'a pas été mentionné dans le rapport d'activité de la CADHP, alors que les décisions EX.CL/Dec.689 (XX), EX.CL/Dec 995, EX.CL/Dec 1080, EX.CL/Dec 1113 l'exigent, y compris en cas d'absence d'avancée. Il s'agit d'une mission pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme conformément aux décisions susmentionnées entrant dans le cadre du mandat et des prérogatives attribuées à la CADHP en vertu de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples. L'argument concernant la décision 693 n'est pas recevable dans ce cas précis où il s'agit de question des droits de l'Homme et non une action en lien avec la question de la décolonisation du Sahara Occidental.

A cet effet, l'Ambassade appelle la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à respecter les décisions des organes délibérants prises en la matière et l'invite à assumer ses missions et ses responsabilités dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme dans tous les pays du Continent africain sans distinction, ni alignement sur des considérations politiques restreintes.

L'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Addis-Abeba saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples les assurances de sa haute considération.

